

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Étaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Étaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damine HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLIOLLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005751

Rapport n°62 - Festival Détonation 2021 - Soutien à la RAP La Rodia - Convention entre la RAP La Rodia et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Festival Détonation 2021 - Soutien à la RAP La Rodia - Convention entre la RAP La Rodia et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Manifestations / actions culturelles »	Montant prévu au BP 2021 : 130 000€ Montant de l'opération : 30 000€

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention à la RAP La Rodia pour la réalisation de l'édition 2021 du festival Détonation.

Après l'annulation de cet événement en 2020 en raison de la crise sanitaire, La RAP La Rodia, Scène des Musiques Actuelles, prévoit l'organisation, aux formats adaptés et évolutifs, du Festival Détonation du 22 au 24 septembre 2021 sur le territoire grand bisontin. Considérant les enjeux de reprise des activités culturelles pour les habitants et pour les professionnels du secteur, ainsi que les moyens nécessaires aux adaptations liées à la situation sanitaire, il est proposé d'accorder une subvention de 30 000 € à la RAP La Rodia pour la réalisation de cet événement.

I. Festival Détonation - Présentation et contexte

En 2012, La Rodia, Scène des Musiques Actuelles conventionnée, organise la *Rentrée Rodia*, événement dénommé un an plus tard *Festival Détonation*. Au fil des éditions, cette manifestation, localisée hors des murs de la Rodia vers les parkings attenants des Prés-de-Vaux, s'est développée et est devenue un temps fort de la rentrée grâce à sa programmation et à sa politique tarifaire accessible, accueillant ainsi un public majoritairement Grand Bisontin.

La construction du festival repose sur 4 axes développés depuis la 1ère édition :

- une offre musicale exigeante, diversifiée et ouverte à tous les publics avec des artistes emblématiques et des découvertes autour de « niches » caractéristiques des musiques actuelles.
- une programmation traversée par les artistes de la région, afin de valoriser la vivacité de la création en invitant d'une part les nouveaux projets et en associant d'autre part les structures locales qui travaillent avec La Rodia sur l'année.
- un temps autour de la médiation et de l'action culturelle.
- des dispositifs visuels et ludiques basés sur l'interactivité pour transformer le spectateur en "Spect-Acteur".

Cet événement convivial, propice à la découverte a attiré un public nombreux du 26 au 28 septembre 2019, accueillant plus de 12 000 spectateurs venus sur 3 jours écouter 39 groupes soit 189 artistes dont 47 musiciens locaux.

Au fil des éditions, La Rodia a ainsi développé un festival de rentrée attendu qui participe à l'attractivité du territoire par son rayonnement mais également à son développement économique (83% des dépenses sont réalisées sur le territoire).

La crise sanitaire a contraint la RAP La Rodia à annuler le festival en 2020. Cependant, tout au long de l'année 2020, La Rodia a soutenu la filière des musiques actuelles en apportant des appuis financiers et logistiques à des projets tels que des captations de concerts, l'organisation de concerts d'artistes locaux durant l'été ou dans les écoles. Autant d'actions qui ont rendu ce secteur visible auprès du public, et de conserver a minima le lien entre les artistes et les Grands Bisontins.

Ces actions exceptionnelles ont représenté un budget dédié d'environ 60 000€, en complément des moyens de fonctionnement (humains et matériels) de la RAP La Rodia, réalisées notamment par redéploiement des financements des collectivités publiques.

En 2020, la RAP La Rodia avait ainsi bénéficié d'un soutien de 45 000€ de Grand Besançon Métropole :

- soit 15 000€ à titre exceptionnel en février 2020, pour soutenir le recrutement par La Rodia d'un cabinet spécialisé dans la recherche de mécénat nécessaire au développement en cours de la manifestation,
- soit 30 000€ au titre de la subvention annuelle au festival accordée en juin 2020 pour soutenir les acteurs des musiques actuelles et mener diverses actions culturelles dans le Grand Besançon au vu du risque d'annulation du festival.

Pour rappel, l'événement avait été soutenu à hauteur de 10 000€ par la CAGB en 2018, au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, puis à hauteur de 30 000 € en 2019.

II. Festival Détonation 2021 : modalités de l'édition et proposition de soutien

A/ Contexte 2021

Après l'annulation de l'édition 2020 en raison de la crise sanitaire, La Rodia souhaite proposer une édition adaptée, en phase avec l'architecture définie à la création du festival, afin de soutenir le secteur du spectacle vivant mais également de nourrir le lien social du territoire via la musique.

La Rodia prévoit un format plus minimaliste, réparti sur plusieurs emplacements, avec des formules gratuites afin de toucher des publics inhabituels. Ce format est susceptible de changer au fil de l'évolution du cadre sanitaire, aucune hypothèse n'étant totalement exclue par la RAP : passage de jauge assise à debout, renforcement de la programmation, aménagements conviviaux, mise en place d'une ou de scènes supplémentaires sur le site originel en fonction du potentiel de public. Elle prévoit une adaptation possible au regard du cadre réglementaire et des évolutions de la situation sanitaire jusqu'à la date du 13 août, en fonction des potentialités financières, organisationnelles et artistiques, capacité d'adaptation qui nécessitera des moyens spécifiques. Actuellement en cours de réflexion au niveau du Centre national de la musique (CNM), le dispositif de soutien aux festivals en format adapté sera sollicité par La Rodia dès que les conditions d'éligibilité seront connues.

B/ Formats et principes envisagés

Le format retenu à la date du dépôt de demande de subvention par La Rodia est le suivant :

- un grand concert les jeudis, vendredi, samedi avec 2 artistes majeurs de la scène française chaque soir, présentés sur la scène principale uniquement sur le site des Prés-de-Vaux ;
- une programmation sur des sites et écoles primaires de la Ville et du Grand Besançon ;
- la non-reconduction de l'axe « arts visuels » qui fait désormais l'objet d'un temps fort en saison, « D'autres formes », reporté en avril 2022.

L'édition 2021 est ainsi articulée, plus précisément, autour des deux principes suivants :

1. Un festival, principalement de plein air, décliné sur différents sites

Le site des Prés-de-Vaux et la salle de La Rodia accueilleront chaque soir en simultané deux concerts payants (jauges respectives à 800 et 200 personnes assises).

Des concerts gratuits seront proposés sur la place de l'Europe à Planoise (entre 80 et 120 personnes assises), sur le campus de la Bouloie, sur la terrasse de La Citadelle (80 personnes environ), mais également en fonction de la faisabilité dans trois écoles de Grand Besançon Métropole.

2. Un projet citoyen

Le Festival Détonation collabore avec les acteurs associatifs, culturels et économiques et la collectivité. Comme chaque année, la programmation intégrera des artistes et acteurs locaux. Elle se construit d'ailleurs dans un dialogue étroit entre l'équipe de la Rodia et l'ensemble des associations musicales.

Détonation est l'occasion de présenter des groupes accompagnés et soutenus tout au long de l'année par La Rodia dans le cadre de son activité d'accueil de groupes en résidence et répétitions en condition « scène ».

Détonation accueillera le tour de France AGI SON le 23 septembre 2021. Cette action menée en partenariat avec la FEMA, Le Bastion et Agi SON a pour objet une information et un échange sur la mise en place du décret bruit de 2017. Elle accueillera notamment des professionnels du spectacle vivant, des représentants du monde associatif et plusieurs élus du territoire.

Le Festival Détonation s'allie également aux partenaires économiques. Les membres du Rodia House, club de mécènes et partenaires fondé en 2013, sont très investis sur le festival et contribuent financièrement à une opération profitable à l'économie locale (prestataires du spectacle vivant, établissements hôteliers, imprimeur et agences de communication, producteurs artistiques).

Le Festival Détonation poursuit son organisation avec l'intégration de bénévoles, issus de tous horizons et associés au déroulement du festival.

C/ Eléments budgétaires

Cette adaptation et cette ouverture vers de nouveaux lieux et publics sont autant de prises de risques dans un contexte d'organisation encore incertain, notamment en matière de recettes potentielles de billetterie et de bar. Au dépôt du dossier de demande de subvention, La Rodia a élaboré un budget prévisionnel dont le montant s'élève à la moitié du budget des éditions précédentes.

Le budget prévisionnel de la manifestation pour 2021 s'élève ainsi à 315 950 €, les charges se répartissant pour 136 100 € en faveur de l'artistique, 144 845 € de la technique, 15 000€ de la communication et 20 005 € du fonctionnement. Les produits proviennent pour 63 000€ de la billetterie, pour 90 000€ du mécénat, pour 9 000€ de sponsoring. Les collectivités publiques sont sollicitées à hauteur de 74 000€ (Grand Besançon Métropole : 30 000€, Conseil départemental du Doubs : 12 000€, Région Bourgogne Franche-Comté : 10 000€) et les institutions professionnelles de 22 000€, La Rodia apportant directement 79 950 € dont une partie de produits constatés d'avances liés aux financements publics 2020 (parmi lesquels une part de la subvention 2020 de Grand Besançon Métropole). Les valorisations s'élèvent à 95 000€, dont 60 000€ de valorisation de charges de personnel permanent, 15 000€ de contributions en nature de la Ville de Besançon et 20 000€ de bénévolat.

Au vu de ces éléments, il est proposé de reconduire pour 2021 le soutien annuel à La Rodia pour l'organisation de cette manifestation et d'apporter ainsi une subvention à hauteur de 30 000 € à la RAP La Rodia pour l'édition 2021 du Festival Détonation, qui fera l'objet d'une convention entre Grand Besançon Métropole et celle-ci.

MM. François BOUSSO(2), Olivier GRIMAITRE, Jean-Emmanuel LAFARGE(2), Pierre-Charles HENRY, Gilles SPICHER, Laurent CROIZIER(2), et Mmes Aline CHASSAGNE, Julie CHETTOUH, Elise AEBISCHER, Marie LAMBERT, Nathalie BOUVET, Juliette SORLIN, Marie ZEHAF, Annaïck CHAUVET, Marie ETEVENARD(2), Fabienne BRAUCHLI, Christine WERTHE, Myriam LEMERCIER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 22

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



CONVENTION RELATIVE AU FESTIVAL DETONATION 2021

Entre la Régie Autonome Personnalisée
LA RODIA, Scène Musiques Actuelles
Conventionnée

**LA
RODIA**

et la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Entre les soussignés:

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par sa Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2021, ci-après désignée «Grand Besançon Métropole»

d'une part,

ET

La Régie Autonome Personnalisée LA RODIA, domiciliée 4 Avenue Chardonnet 25 000 Besançon, représentée par Aline CHASSAGNE, sa Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration du 3 septembre 2021, ci-après désignée « La Rodia » dans la présente convention,

d'autre part.

Il est préalablement rappelé :

La Scène des Musiques Actuelles La Rodia a été inaugurée en janvier 2011. Après un an d'existence, elle organise en septembre une manifestation intitulée *Rentrée Rodia* à destination des étudiants, qui devient l'année suivante le *Festival Détonation*. Localisé sur le site des Prés-des-Vaux depuis 2015, l'événement est passé d'une fréquentation de 3 000 à plus de 12 000 spectateurs en 2019.

Cette initiative s'inscrit ainsi dans le Projet de territoire du Grand Besançon qui, parmi ses sept projets prioritaires, intègre « la culture à tous les niveaux », articulé autour des axes suivants :

- promouvoir de véritables locomotives culturelles au bénéfice de l'offre grand public, dans toutes les disciplines artistiques,
- favoriser la création artistique pour apporter du rayonnement et accompagner l'épanouissement de tous,

et dont l'une des actions (action 62) vise à construire, renforcer et développer les événements culturels et festifs, affirmer leur dimension nationale et la marque du Grand Besançon.

Grand Besançon Métropole soutient ainsi chaque année Le Festival Détonation proposé par La Rodia.

Après l'annulation de cet événement en 2020 en raison de la crise sanitaire, La RAP La Rodia, Scène des Musiques Actuelles, prévoit l'organisation, aux formats adaptés et évolutifs, du Festival Détonation du 22 au 24 septembre 2021 sur le territoire grand bisontin.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les engagements des deux parties concernant la réalisation de l'édition 2021 du Festival Détonation.

Article 2 : Engagements de La Rodia

2.1 Projets artistiques et culturels

La Rodia s'engage à la réalisation de l'édition 2021 du Festival Détonation aux formats adaptés au cadre sanitaire et en phase avec l'architecture définie à la création du festival, afin de soutenir le secteur du spectacle vivant mais également de nourrir le lien social du territoire via la musique.

2.2 Obligations comptables et bilans

La Rodia s'engage à justifier de l'utilisation des subventions versées au titre de la présente convention et à l'intégrer dans le cadre de ses comptes et bilans 2021.

La Rodia devra fournir ses comptes et bilans certifiés de chaque exercice au plus tard pour le 15 mai de l'année n+1.

La Rodia s'engage à fournir un bilan moral et financier des opérations concernées au plus tard six mois après leur réalisation.

Grand Besançon Métropole se réserve le droit de remettre en cause le montant de la subvention ou d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées en cas d'utilisation non conforme de la subvention à la présente convention.

Grand Besançon Métropole pourra se faire transmettre tous documents comptables nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

La Rodia s'engage à utiliser les sommes qui lui sont allouées par Grand Besançon Métropole pour les actions définies dans l'article 2.1.

2.3 Communication

La Rodia s'engage à mentionner le soutien de Grand Besançon Métropole dans toutes ses actions de communication et sur toutes ses publications.

Article 3 : Engagements de Grand Besançon Métropole

3.1. Moyens financiers

Grand Besançon Métropole s'engage à allouer à La Rodia une subvention d'un montant de 30 000€ pour la conception, l'organisation et la mise en œuvre de l'édition 2021 du Festival Détonation.

En tout état de cause, Grand Besançon Métropole ne garantit pas l'équilibre financier de la RAP et ne garantit pas, d'une année à l'autre, le maintien du même niveau de subvention que l'année précédente.

3.2. Montants et modalités de versements

La subvention fera l'objet de deux versements par Grand Besançon Métropole à la RAP :

- 50 % de la subvention, soit 15 000 €, à la signature de la présente convention,
- 50 % de la subvention, soit 15 000 €, sur présentation du bilan moral et financier de la manifestation, au plus tard dans les 6 mois de sa réalisation ou sur présentation des justificatifs de dépenses en cas d'annulation de l'événement.

Toute modification liée aux présentes dispositions fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 4 : Responsabilité artistique et financière

La Rodia assumera la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention.

Elle souscrira à ce titre les assurances (notamment responsabilité civile organisateur de spectacles) nécessaires à son activité.

Elle se conformera strictement à toutes les obligations législatives et réglementaires afférentes à son activité et notamment : droit du travail, droit fiscal, droit commercial, prescriptions de sécurité, réglementation afférente aux spectacles.

Grand Besançon Métropole ne pourra en aucune manière être inquiété ou rendu responsable des éventuels manquements de La Rodia à ses obligations.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021. Elle ne sera pas renouvelable par tacite reconduction.

Article 6 : Résiliation de la convention

Après un préavis par courrier recommandé avec A/R, demeuré sans réponse dans un délai d'un mois, Grand Besançon Métropole se réserve le droit de résilier la présente convention sans qu'une indemnité ou dédommagement quelconque puisse être réclamée par La Rodia:

- en cas de liquidation judiciaire de La Rodia,
- en cas de non-respect des obligations prévues à la présente convention.

Article 7 : Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en quatre exemplaires, le

Aline CHASSAGNE

Anne Vignot

Présidente de La Régie Autonome
Personnalisée la Rodia

Présidente de Grand Besançon Métropole,
Maire de Besançon